

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°89-2023-297

PUBLIÉ LE 3 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture de l'Yonne / Direction de la citoyenneté et de la légalité

89-2023-10-03-00002 - Arrêté n°PREF/DCL/BRE/2023/1251 portant attribution d'une habilitation dans le domaine funéraire - GERARD DAUDET
Toucy (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2023-10-03-00002

Arrêté n°PREF/DCL/BRE/2023/1251 portant
attribution d'une habilitation dans le domaine
funéraire - GERARD DAUDET Toucy



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

**Bureau des réglementations
et des élections**

**ARRETE N° PREF/DCL/BRE/2023/1251
portant attribution d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de l'Yonne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-19, L. 2223-23 et R. 2223-56 à R. 2223-65 ;

VU la loi n° 93-23 en date du 08 janvier 1993 modifiant le titre VI du Livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2023/0390 du 14 septembre 2023 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Pauline GIRARDOT, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU la demande formulée par Madame Sandrine DAUDET, gérante concernant l'entreprise « Gérard DAUDET », dont le siège est situé au 17 rue Philippe Verger 89130 Toucy, le 21 juillet 2023 et complétée le 28 septembre 2023, en vue d'obtenir une habilitation funéraire pour un établissement «Gérard DAUDET », 17 rue Philippe Verger 89130 Toucy ;

CONSIDERANT les pièces produites à l'appui de cette demande ;

CONSIDERANT qu'il résulte de leur examen que les conditions sont remplies pour l'attribution d'une habilitation dans le domaine funéraire d'une durée de cinq ans ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement « Gérard DAUDET », 17 rue Philippe Verger 89130 Toucy, est habilité à dans le domaine funéraire sur l'ensemble du territoire pour exercer les activités suivantes :

- transport de corps avant et après mise en bière,
- organisation des obsèques,
- fourniture de corbillards et de voitures de deuil,
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, et crémations
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que les urnes cinéraires.
- utilisation d'une chambre funéraire.

Il est également habilité à sous-traiter les soins de conservation sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant.

Article 2 : L'établissement habilité est représenté par Madame Sandrine DAUDET, gérante.

Article 3 : Il est attribué le numéro d'habilitation 23-89-161.

Article 4 : La durée de l'habilitation est fixée à 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, le délégué territorial de l'agence régionale de santé, le maire de Toucy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à Madame Sandrine DAUDET, gérante de l'entreprise « Gérard DAUDET », dont le siège est situé au 17 rue Philippe Verger 89130 Toucy.

Auxerre, le 03 OCT. 2023

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,



Pauline GIRARDOT